

Police

13 décembre 2021

Police municipale

La police municipale assure, tout au long de l'année, des missions d'écoute, de prévention et de sécurité auprès de la population, dans le cadre des pouvoirs de police du maire.

Les agents de police municipale n'effectuent pas d'enquêtes judiciaires et ne prennent pas de plaintes (fonction réalisée par les officiers de Police judiciaire de la police nationale).

Missions

- Surveillance des lieux de rassemblement, foires, manifestations, abords scolaires ;
- Prévention des actes délinquants, dégradations, vols, dépôts sauvages... ;
- Sécurisation des voies de circulation, divagation des animaux, mise en fourrière des véhicules épaves, faire respecter le code de la route ;
- En qualité d'agents de police judiciaire adjoints, seconder les officiers de police judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions, et les informer de tous crimes, délits dont ils ont connaissance, en vue de découvrir et d'interpeller les auteurs de ces infractions ;

- Traiter les objets trouvés, les ventes aux déballages, rédiger les arrêtés municipaux concernant les occupations du domaine public ;
- Gérer la sécurité scolaire et celle des manifestations ;
- Deux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) assurent la gestion des marchés, le respect des zones bleues et les enquêtes administratives.

Opération tranquillité Vacances

- [Accéder à la page Opération Tranquillité Vacances](#)

- [Faire votre demande sur le GuichetNumérik](#)

Actions sur la commune

Chaque année, la police municipale met en place des interventions pédagogiques dans les établissements scolaires, telles que la préparation à l'ASSR (Attestations scolaires de sécurité routière), ou un rallye vélo (en

partenariat avec l'ORPASS (Office des retraités et personnes âgées de Saint-Sébastien) et les 3A (Association Accueil Activités).

Tout au long de l'année, les policiers municipaux assurent la sécurité des biens et des personnes par le biais des patrouilles : Opération Tranquillité-Vacances (OTV)

Police nationale

Le commissariat traite tous les autres problèmes de police qui ne sont pas de la compétence de la police municipale.

Missions

- Réception des plaintes ;
- Intervention Police Secours ;
- Patrouille de prévention et recherche du flagrant délit ;
- Traitement de petites procédures ;
- Constatations de police technique.

Coordonnées

Police Nationale

11 rue du Général de Gaulle
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél. : 02 55 58 46 00 ou le 17

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h10-13h et 14h-18h
Mardi : 9h15-13h et 14h-18h
Mercredi et Jeudi : 9h-13h et 14h-18h
Vendredi : 9h-13h et 14h-17h50

Le samedi, vous pouvez faire enregistrer votre plainte au commissariat de Rezé

8 allée de Touraine
44400 Rezé
Tél. : 02 51 11 23 00 ou le 17

Le dimanche et les jours fériés, il faut se rendre à l'Hôtel de Police à Nantes.

- [Vous pouvez préenregistrer une plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

Contact

Police municipale

6 rue du Général de Gaulle
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 03

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi
8h30-12h00 et 14h00-17h00

Documents à télécharger

- [Missions de la police municipale](#)
[pdf | 249.63 Ko](#)
- [Flyer sur les cambriolages](#)
[pdf | 1.47 Mo](#)

À voir aussi

[Enseigne de la police municipale](#)

[Arrêtés municipaux de police](#)

[Toutes les actualités](#) [Tous les événements](#)

Contact

Police municipale

6 rue du Général de Gaulle
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 86 03

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi
8h30-12h00 et 14h00-17h00

■

- [Contact](#)
- [Documents](#)
- [À voir](#)
- [Contact](#)